

DOSSIER ÉDUCATIF DE L'ENFANT

La mise en place du dossier éducatif de l'enfant vise trois objectifs :

- Communiquer avec les parents concernant le développement de leur enfant afin de suivre les apprentissages qu'il a acquis et son évolution;
- Soutenir la détection hâtive de difficultés, en cohérence avec la démarche Agir tôt;
- Faciliter les transitions, dont celle vers l'école.

Le dossier doit être complété en mai et en novembre pour tous les enfants fréquentant le CPE, sauf ceux fréquentant depuis moins de 60 jours.

Il doit contenir :

- Nom et date de naissance de l'enfant, nom du parent, date de début de la prestation des services de garde.
- Portraits périodiques du développement de l'enfant: appréciation des quatre domaines de développement (physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif).
- Si l'enfant bénéficie d'un soutien particulier pour un ou des domaines de développement (avec ou sans diagnostic): documents ou renseignements pris en compte dans la rédaction des portraits périodiques.
- Datés et signés par la personne qui les complète et le parent.

Les portraits périodiques sont remis au parent au plus tard le 15 juin et le 15 décembre de chaque année. Le CPE conservera une preuve de la transmission (et de la date de transmission).

Au terme de cette démarche, il serait pertinent :

- Qu'un échange soit fait entre les parents et l'éducatrice afin d'échanger tous renseignements utiles;
- D'établir des objectifs précis pour l'enfant;
- De concevoir des expériences d'apprentissages adaptés à ses besoins identifiés;
- D'évaluer l'efficacité de ces mesures.

Il est important de répondre au sondage demandant votre horaire préférable pour ces rencontres. Il ne vous restera qu'un choix limité après que l'horaire aura été déterminé avec les autres parents. Si vous vous ne présentez pas à la rencontre prévue, il n'y aura pas d'autres temps alloués, à moins que vous nous téléphoner pour nous le laisser savoir à l'avance. Des employés sont engagés en surplus pour remplacer le personnel éducateur lors de ces rencontres.